

REGLEMENT CHALLENGE V.T.T. UFOLEP DORDOGNE 2022

ARTICLE 1 :

Le présent règlement servira pour les épreuves VTT du Challenge UFOLEP DORDOGNE 2022.

En conformité avec le règlement national UFOLEP VTT 2016 dont il est inspiré.

RAPPEL

a) Lors de chaque épreuve VTT UFOLEP de compétition, les coureurs doivent présenter obligatoirement à l'inscription **la licence UFOLEP (avec la mention VTT Compétition) et de la carte compétiteur** de l'année en cours.

Les licences UFOLEP sont valables du 1^{er} septembre au 31 août. Cependant une post-garantie de l'assurance permet la couverture des activités physiques et sportives jusqu'au 31 octobre.

b) La licence UFOLEP n'est délivrée que pour les coureurs appartenant à la catégorie FFC série Pass'Cyclisme et Pass'Cyclisme open.

c) En ce qui concerne les mutations, nous vous rappelons depuis le 1er septembre 2009, les mutations sont facturées 25 euros au club d'accueil du licencié. Les demandes doivent se faire à l'aide d'un formulaire spécifique, validé par le club quitté, le club d'accueil et le comité départemental.

CALENDRIER

Les épreuves du challenge sont inscrites au calendrier départemental Sport Nature UFOLEP 24.

Voir ce même calendrier pour les dates et les horaires : www.ufolep.laligue24.org

ARTICLE 2 :

Les épreuves sont réservées aux licenciés UFOLEP.

Seuls les licenciés UFOLEP DORDOGNE, qui présenteront une licence risques 5 et un carton de compétition, seront classés au challenge départemental.

ARTICLE 3 :

Type d'épreuves (compétitions) :

Il s'agit d'épreuves chronométrées sur circuit balisé donnant lieu à un classement par CATEGORIES D'AGES.

Sont classés pour le challenge uniquement les licenciés UFOLEP 24.

Les autres concurrents (licenciés hors Département) seront toutefois classés au scratch sur chaque épreuve.

ARTICLE 4 :**Parcours :**

Les parcours sont choisis pour l'intérêt qu'ils offrent sur le plan du pilotage, en évitant autant que possible les passages périlleux et dangereux. Le portage est limité aux sections naturelles sur de courtes distances.

ARTICLE 5 :**Catégories d'âges :**

Catégorie d'âge à prendre en compte pour l'attribution des titres officiels durant la saison VTT UFOLEP 2022.

Catégories Jeunes

Jeunes M/F 9/10 ans, nés entre le	01/01/2012	et le	31/12/2013
Jeunes M/F 11/12 ans, nés entre le	01/01/2010	et le	31/12/2011
Jeunes M/F 13/14 ans, nés entre le	01/01/2008	et le	31/12/2009
Jeunes M/F 15/16 ans, nés entre le	01/01/2006	et le	31/12/2007

Catégories Adultes Masculines

Adulte masculin 17/19 ans, nés entre le	01/01/2003	et le	31/12/2005
Adulte masculin 20/29 ans, nés entre le	01/01/1993	et le	31/12/2002
Adulte masculin 30/39 ans, nés entre le	01/01/1983	et le	31/12/1992
Adulte masculin 40/49 ans, nés entre le	01/01/1973	et le	31/12/1982
Adulte masculin 50/59 ans, nés entre le	01/01/1963	et le	31/12/1972
Adulte masculin 60/69 ans, nés entre le	01/01/1953	et le	31/12/1962
Adulte masculin 70 ans et +, nés avant le	31/12/1952		

Catégories Adultes Féminines

Adultes Féminines 17/19 ans, nées entre le	01/01/1993	et le	31/12/2005
Adultes Féminines 20/29 ans, nées entre le	01/01/1983	et le	31/12/1992
Adultes Féminines 30/39 ans, nées entre le	01/01/1973	et le	31/12/1982
Adultes Féminines 40/49 ans, nées entre le	01/01/1963	et le	31/12/1972
Adultes Féminines 50/59 ans, nées entre le	01/01/1953	et le	31/12/1962
Adultes Féminines 60 ans et +, nées avant le	31/12/1952		

Ouverture d'une catégorie tandems en supplément : voir règlement national.

Les jeunes de moins de 11 ans peuvent participer sous la forme de jeux cyclistes avec initiation à la compétition entre 11h et 12h.

ARTICLE 6 :**Consignes d'engagement :**

Le port du casque à coque rigide (normes C.E.) est OBLIGATOIRE. Présentation de la licence avec photo et de la carte compétiteur à la table d'engagement. Les engagements doivent obligatoirement se faire en ligne, au plus tard le vendredi précédent l'évènement à 14 h.

ARTICLE 7 :**Droits d'engagement :**

Les droits d'engagements sont fixés au maximum pour :

- Les adultes : selon lots ou prestations, le montant des engagements est plafonné à 10 €.
- Les jeunes – de 15ans : selon lots ou prestations, le montant des engagements est plafonné à 6 €.

Si un buffet ou repas clôture la manifestation, son prix, s'il n'est pas compris dans l'engagement, doit rester accessible a tous, afin de préserver le caractère convivial de l'épreuve.

ARTICLE 8 :**Attribution des numéros-plaques :**

Les numéros sans doublons seront attribués par catégorie.

L'organisateur devra fournir une plaque de guidon avec une puce électronique associée (pour le chronométrage).

Exemple :

DISTANCE A..... PLAQUE de 500 à 600

DISTANCE B..... PLAQUE de 600 à 700

DISTANCE C..... PLAQUE de 700 à 800

DISTANCE D PLAQUE de 800 à 900

ARTICLE 9 :**Sécurité :**

L'organisateur veillera à la sécurité médicale qui devra comprendre :

Moyens à mettre en place	Nature de l'épreuve			
	Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km	Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km	Contre La Montre ou Epreuves Chronométrées	Circuit (1) 20 km ou plus Ou ville à ville ou par étapes
Type de Moyen de Secours retenu	2 secouristes majeur PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeur PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeur PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	> DPS retenu, à préciser (2) > ou présence d'une ambulance avec 2 secouristes ou équivalent
VEHICULE destiné aux Premiers Secours	1 véhicule dédié aux 2 secouristes pour se déplacer sur le circuit. Ils seront équipés de moyens de communication adaptés au circuit	> DPS P.E. retenu préciser : - Dispositif statique - Dispositif dynamique (2) - Dispositif mixte ou > ambulance	> DPS P.E. retenu préciser : - Dispositif statique - Dispositif dynamique (2) - Dispositif mixte ou > ambulance	> DPS, à préciser (2) ou > ambulance
Médecin	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	OUI

Le classement provisoire du challenge devra être affiché avant le départ de chaque épreuve.

Le règlement du challenge devra être affiché.

11 h : Loisirs découverte / ouvert à tous : initiation + VAE / possibilité initiation tandem

11h30 : 11/12 13/14 15/16

12h30 : 17/19 Féminines toutes catégories 50/59 60/69 70+ Tandems

14h30 : 20/29 30/39 40/49

ARTICLE 11 :

Distances :

Catégories	Dénivelé Maximal Cumulé	Durée maximale (boucle à faire plusieurs fois)	Distance maximale	Nombre de participations autorisées
Jeunes de 7 à 10 ans inclus	Jeux avec initiation à la compétition	15 à 20 min 4 km maxi de (préférence plat)	Encadrement par adultes	Jeux cyclistes avec initiations à la compétition.
J. Masc./Fém11/12 ans	100 à 150 m Maxi	25 min	7 km	3 épreuves maximum par mois (espacées de 6 jours minimum)
J. Masc./Fém13/14 ans	200 m	35 min	9 km	Interdiction de courir 2 jours consécutifs
J.Fém.15/16ans	500 m	1 h	18 km	Jours de course autorisés : Tous les jours et une seule par jour
J.Masc.15/16 ans				

Ad.masc.17/19 ans		1h 20	24 Km	1 épreuve par jour
Ad.Fém.17/29 ans		1h20	24 Km	1 épreuve par jour
Ad. Fém. 30/39 ans				
Ad.Fém.40 ans et plus				
Ad.Masc.20/29 ans		1 h 40	30 km	1 épreuve par jour
Ad.Masc.30/39 ans				
Ad.Masc.40/49 ans				
Ad.Masc. 50/59 ans		1h 30	24 km	1 épreuve par jour
Ad Masc. 60 ans et +		1h 20		
Tandems 17 ans et plus		1h 30		

ARTICLE 12 :

Matériel et vérifications techniques :

Le changement de pièces (hors cadre) et de roues peut être autorisé durant l'épreuve si l'organisateur prévoit un poste de dépannage. Le directeur de course a la possibilité d'interdire le départ aux VTT non conformes aux règles de sécurité.

Sont proscrites toutes autres formes de cycles (free-bike, cyclo-cross, bi-cross, etc...).

ARTICLE 13 :

Briefing :

Un exposé clair et détaillé sur les points dangereux ou les changements de direction importants devra être effectué avant le départ.

Rappel de l'esprit sportif et du respect de l'environnement.

ARTICLE 14 :

Zone de départ et ordre de départ :

Le départ se fera en ligne. Dans la mesure du possible les premiers 500 mètres auront une largeur permettant le dépassement dans de bonnes conditions.

Les départs seront donnés par catégories d'âges, séparés d'un temps suffisant (recommandé : 5 minutes).

ARTICLE 15 :

Arrivée et zone d'arrivée :

Elle sera clairement matérialisée (ligne au sol + banderole ou arche gonflable). A cette occasion, le comité départemental UFOLEP met à la disposition des clubs organisateurs une arche gonflable, des flammes et banderoles à l'effigie de l'UFOLEP.

La ligne d'arrivée sera placée soit à plat, soit en montée mais dans tous les cas dans un lieu dégagé. Une fois celle-ci franchie, prévoir l'aménagement d'un « cône d'arrivée » ne permettant, à son extrémité, que le passage d'un seul concurrent. C'est à cet endroit que les commissaires, seules habilités à se trouver dans cette zone, vérifieront la conformité des vélos à l'arrivée et récupéreront les plaques de cadre pucées.

Les concurrents seront considérés en course jusqu'à cette vérification.

ARTICLE 16 :

Classements :

Seuls les concurrents qui auront franchis la ligne d'arrivée pourront être classés.

Les classements devront être fait par et sous la responsabilité d'un membre de la CTD VTT. Contrôles de passage effectués aux endroits stratégiques du circuit. Le résultat final de chaque épreuve ne pourra être validé qu'après consultation des fiches des PC et devra être affiché et porté à l'attention des participants.

Un classement SCRATCH par catégorie sera établi à chaque épreuve, indépendamment du classement CHALLENGE UFOLEP 24.

CHALLENGE UFOLEP 24 : réservé aux licenciés UFOLEP 24.

Chaque manche permet d'attribuer les points suivants, par catégories :

1 ^{er} : 40 pts	11 ^{ème} : 21 pts	21 ^{ème} : 11 pts
2 ^{ème} : 35 pts	12 ^{ème} : 20 pts	22 ^{ème} : 10 pts
3 ^{ème} : 31 pts	13 ^{ème} : 19 pts	23 ^{ème} : 9 pts
4 ^{ème} : 28 pts	14 ^{ème} : 18 pts	24 ^{ème} : 8 pts
5 ^{ème} : 27 pts	15 ^{ème} : 17 pts	25 ^{ème} : 7 pts
6 ^{ème} : 26 pts	16 ^{ème} : 16 pts	26 ^{ème} : 6 pts
7 ^{ème} : 25 pts	17 ^{ème} : 15 pts	27 ^{ème} : 5 pts
8 ^{ème} : 24 pts	18 ^{ème} : 14 pts	28 ^{ème} : 4 pts
9 ^{ème} : 23 pts	19 ^{ème} : 13 pts	29 ^{ème} : 3 pts
10 ^{ème} : 22 pts	20 ^{ème} : 12 pts	30 ^{ème} et au-delà : 2 pts

Tout concurrent prenant le départ, ou ayant pris sa plaque et réglé son engagement, se verra attribuer 1 point.

Tous les compétiteurs du club organisateur, mobilisés sur l'organisation et qui n'auront pas pu participer à la manche organisée par leur club, se verront attribuer 20 points en compensation. Le club organisateur pouvant fournir la liste des compétiteurs mobilisés avec leurs tâches respectives.

Chaque course se termine lorsque le premier passe la ligne, quelque soit la catégorie d'âge.

Le classement général du challenge :

- Addition des points obtenus sur l'ensemble des épreuves organisées avec un bonus de 15 points pour participation à la totalité des manches.
- Pour chaque participant, la plus mauvaise manche sera décomptée.
- Le vainqueur du challenge, dans chaque catégorie, est le concurrent qui totalise le maximum de points.
- En cas d'égalité de points, seront pris en compte prioritairement :
 1. Le nombre de manches courues,
 2. La priorité sera donnée au concurrent le plus jeune de sa catégorie.

Les titres de Champions Départementaux :**Les titres de champion(ne)s Départementaux seront attribués lors de la première manche du challenge.**

Un maillot de champion(ne) Départemental(e) sera remis aux premiers de chaque catégorie. Ce maillot sera porté sur toutes les compétitions de la fin de saison et du début de la saison suivante. En cas de non-respect de ce point, le club du coureur se verra infligé une amende de 30 €.

ARTICLE 17 :**Qualifications pour le National :**

Sont qualifiés pour le championnat national UFOLEP de VTT de 2022 les concurrents qui auront participé à une manche du challenge départemental de 2022 et au championnat régional de 2022.

Les places dans la délégation départementale se feront ainsi pour chaque catégorie :

- 1- Les champions régionaux 2022
- 2- Les champions départementaux 2022
- 3- Les premiers du classement provisoire ou définitif du challenge départemental de 2022. Les places ne pourront être interchangées.
- 4- Les autres

Si dans une catégorie les six places ne sont pas pourvues, une personne ayant participé à une manche du challenge 2022 et au championnat régional 2022 pourra venir compléter la délégation.

ARTICLE 19 :**Collecte des résultats et élaboration des classements :**

A l'issue de chaque épreuve, l'organisateur aura en charge d'établir le classement UFOLEP 24 de l'épreuve et le fera parvenir aux responsables ci-dessous.

Les résultats des manches du challenge UFOLEP 24 ainsi que la liste des engagées devront parvenir à :

Madame Josette PLANCHAT -Malmachat- 24400 SOURZAC
(planchrit@wanadoo.fr)

qui aura en charge l'établissement des classements après chaque manche et le classement définitif,

et à Mathieu POMMIER, comité départemental UFOLEP, BP 80010 – 24000 Périgueux, (mathieu@laligue24.org) qui a en charge de vérifier la bonne marche du Challenge.

Le classement provisoire du challenge sera envoyé à l'organisateur de l'épreuve suivante et devra être affiché de façon visible au départ de celle-ci.

ARTICLE 20 :

Récompenses minimales :

Récompenses à chaque épreuve (par catégorie)

Aux trois premiers de chaque catégorie par l'organisateur.

L'organisateur pourra, s'il le désire, récompenser un plus grand nombre ou procéder par tirage au sort.

Récompenses finales du challenge

Une remise des trophées du challenge est organisée par le comité départemental à l'issue de la manche finale. Une récompense sera attribuée aux trois premiers par catégorie UFOLEP.

La non participation à cette manifestation implique la renonciation à la récompense.

La tenue de cycliste est exigée pour monter sur le podium.

Trophée Club

Total des points toutes catégories confondues sur l'ensemble des catégories.

Conseils (suivant vos possibilités):

- un lot à chaque participant (casquette, tee-shirt, bouteille, etc... (médaille pour les jeunes),
- un pot clôturant la manifestation,
- un trophée ou une coupe au CLUB UFOLEP 24 le mieux représenté,
- un trophée "ESPRIT ou GESTE SPORTIF" à un(e) concurrent(e).

ARTICLE 21 :

Commission technique Départementale (CTD) :

Elle est composée de responsables du comité ou de membres d'associations affiliées à l'UFOLEP 24 :

Josette et Christian PLANCHAT (Les Z'accros), Didier BAILLET (rayon Vert Nontron), Eric LAPEYRONIE (UC Sarlat), Patrick Mans (Sport Nature des Coteaux), Yann PIDOUX (Ufolep 24) et Mathieu POMMIER (ufolep 24).

Elle est chargée :

1. De promouvoir la pratique du VTT en Dordogne, surtout chez les jeunes,
2. D'aider à organiser les manifestations départementales, définir les divers besoins et les orientations sportives nécessaires au bon développement de la discipline VTT en DORDOGNE,
3. Faire respecter le règlement national VTT et le règlement du challenge,
4. Représenter le VTT 24 aux réunions régionales.

ARTICLE 22 :

Réclamations :

Elles doivent être présentées dans le quart d'heure qui suit l'affichage des résultats auprès de l'organisation, des commissaires UFOLEP et des représentants de la commission départementale, seuls habilités à les recevoir.

La participation à ce challenge implique la parfaite connaissance du règlement national et son acceptation. Aucune réclamation relative au circuit et au dit règlement ne sera prise en compte.

Toute tricherie ou comportement antisportif lors des épreuves sera sanctionné par une disqualification immédiate du coureur, sans aucun dédommagement.

***** BON CHALLENGE A TOUS *****